

Les principaux avantages

Pour le bénéficiaire

- La MyCardOberhausen active constitue la preuve du droit aux prestations.
- Utilisation et perception discrètes de tous les services accordés
- Utilisation gratuite et protégée par mot de passe du système MyCardOberhausen
- Vue d'ensemble des prestataires régionaux et des réservations

Pour le fournisseur de services

- Facturation virtuelle simple via ID no. du bénéficiaire dans le système
- Traitement des paiements mensuels uniques en temps réel
- Pour les services récurrents mensuels, option de débit simple après l'inscription initiale

Pourquoi MyCardOberhausen?

- La MyCardOberhausen contient seulement un numéro d'identification. et est chargée avec de nombreux services BUT différents
- Mappage de toutes les réservations à la seconde.
- Utilisation du système via Internet
- Haut niveau de sécurité des données
- Égalité des chances en compétition
- Réduction de l'effort administratif
- Utilisation multilingue
- Contrôle direct des paiements entrants et sortants
- Traitement fiable des paiements

L'utilisation du MyCardOberhausen-système et la disponibilité des services associés est simple, rapide et transparente.

Contact

Stadt Oberhausen

Der Oberbürgermeister
Fachbereich 3-2-30 / Leistungen nach dem AsylbLG,
Bildung und Teilhabe, BAföG
Essener Str. 53 | 46047 Oberhausen
Telefon: 0208 825-4145 / -4150
E-Mail: mycard@oberhausen.de

Jobcenter Oberhausen

Bildung und Teilhabe
Marktstraße 31 | 46045 Oberhausen
Telefon: 0208 62134567
E-Mail: jobcenter-oberhausen.but@jobcenter-ge.de

ÉDUCATION ET PARTICIPATION

MyCardOberhausen

Informations pour les parents, les enfants, les jeunes et les prestataires



AFIN QUE TOUT LE MONDE PARTICIPER!

Que lest le MyCardOberhausen?

Chers parents, chers enfants et jeunes, chers prestataires des services BuT,

par l'introduction de la carte facilite l'utilisation et la facturation des services BUT.

Plusieurs applications sont désormais remplacées par un processus de facturation en ligne!

Les bénéficiaires recevront la MyCardOberhausen et l'accès à un système en ligne.

Vous pouvez présenter la carte à un fournisseur de services afin qu'il débite les montants des factures.

Vous avez aussi la possibilité de voir si un service a été approuvé et ce qui a été facturé par les fournisseurs de services.

Nous souhaitons beaucoup de plaisir aux enfants et aux jeunes à participer à la vie sociale et culturelle.

Votre équipe BuT Oberhausen 😊

Quels services existe-t-il?

Bénéfices éducatifs pour les enfants, les adolescents et les jeunes adultes jusqu'à 24 ans incluent:

Excursions et voyages de plusieurs jours

Les frais de voyage de plusieurs jours ou d'excursions d'une journée à l'école ou à la garderie sont pris en charge.

Paquet de besoins de l'école

Au 1er et 2ème semestre, les écoliers percevront les sommes actuellement prévues par la loi pour le matériel scolaire (par exemple pour un sac scolaire ou un cahier).

Frais de transport scolaire

Les étudiants qui ont besoin d'un billet scolaire seront remboursés des frais de transport nécessaire pour rejoindre l'école le plus proche si les frais ne sont pas pris en charge par une autre partie.

Aide à l'apprentissage

Les coûts de l'aide à l'apprentissage supplémentaire et appropriée seront couverts si cela serait approprié et nécessaire en plus pour atteindre les objectifs de l'école.

Déjeuner ensemble

Les frais ou dépenses pour le déjeuner commun dans les écoles ou les garderies sont entièrement couverts.

Services éducatifs pour enfants et adolescents jusqu'à 17 ans incluent

Les enfants et les jeunes recevront un forfait de 15 € par mois pour **les offres du club, culturelles, sportives ou des loisirs / vacances**, à condition que des frais réels surviennent dans le cadre de la participation.

Les bénéficiaires

Tous les enfants, adolescents et adultes jusqu'à 17 ou 24 ans compris ont droit aux prestations s'ils bénéficieraient de l'une de ces prestations sociales:

- Avantages selon SGB II
- Avantages selon SGB XII
- Allocations familiales selon la loi fédérale sur les allocations familiales (BKGG)
- Aide au logement selon la loi sur les allocations de logement (WoGG)
- Prestations selon la loi sur les prestations des demandeurs d'asile (AsylbLG)

